

# ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

## EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

### MESURE n° 15/210

*autorisant l'Agence à engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord global avec l'État d'Israël*

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL » du 13 décembre 1960, telle qu'amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, ci-après dénommée « la Convention EUROCONTROL », et en particulier ses articles 2.1 in fine, 2.3 (a), 2.3 (b), 6.3, 7.2, 11,3 et 12,

Vu l'article 2.1 de la version coordonnée de la Convention jointe au Protocole coordonnant la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL » du 13 décembre 1960 telle qu'amendée à plusieurs reprises et mise en œuvre anticipativement par la Décision n° 71 de la Commission permanente, du 9 décembre 1997, relative à la mise en œuvre anticipée de certaines dispositions de la Convention révisée, en particulier celles qui portent sur le rôle et les attributions de l'Organisation,

Vu l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route, signé à Bruxelles le 12 février 1981,

Vu la Décision n° 72 de la Commission permanente, du 9 décembre 1997, relative à la mise en œuvre anticipée de certaines dispositions de la Convention révisée, en particulier la création d'un Conseil provisoire,

Sur proposition de l'Agence et du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :


#### **Article premier**

La Commission permanente délègue à l'Agence le pouvoir d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord global avec l'État d'Israël.

#### **Article 2**

Si les négociations aboutissent, l'Agence soumettra le projet d'accord correspondant à l'approbation de la Commission permanente, par l'intermédiaire du Conseil provisoire.

Fait à Bruxelles, le 21.05.2015

D. RATKOVICA   
Président de la Commission